



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 116/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 23

Nombre de votants : 61

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MAHLER Fred, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Affectation du résultat 2025 du budget principal et des budgets annexes

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Vu l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2025, et intégré au sein du compte financier unique pour les budgets suivants :

Budget Principal

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un excédent 1 554 367,92 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 1 049 145,73 € en recettes et 2 168 514,85 € en dépenses, le besoin de financement global de la section d'investissement ressort à 0 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 6 647 683,76 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Excédent reporté en investissement (nature 001) :
1 554 367,92 €.
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) :
0 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) :
6 647 683,76 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 de la section de fonctionnement	2 827 949,01
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	3 819 734,75
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	6 647 683,76

INVESTISSEMENT

Résultat 2025 de la section d'investissement	240 731,69
Résultat d'investissement cumulé antérieur	1 313 636,23
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	1 554 367,92
RAR Dépenses	2 168 514,85
RAR Recettes	1 049 145,73
Soldes des RAR	-1 119 369,12

Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
--	-------------

Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	6 647 683,76
---	---------------------

Budget annexe Transports

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un excédent 1 050 127,20 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 691 394,10 € en recettes et 5 330,89 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 0 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 2 032 444,94 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Excédent reporté en investissement (nature 001) :
1 050 127,20 € ;
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) :
0 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) :
2 032 444,94 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 de la section de fonctionnement	285 752,87
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	1 746 692,07
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	2 032 444,94

INVESTISSEMENT

Résultat 2025 de la section d'investissement	795 274,70
Résultat d'investissement cumulé antérieur	254 852,50
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	1 050 127,20
RAR Dépenses	5 330,89
RAR Recettes	691 394,10
Soldes des RAR	686 063,21
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	2 032 444,94

Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 761 137,08 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 3 594,08 € en recettes et 13 837,84 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 771 380,84 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un déficit de - 5 036,73 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) :
- 761 137,08 € ;
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) :
0 € car le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ;
- Déficit reporté en fonctionnement (nature 002) :
- 5 036,73 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025 de la section de fonctionnement	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-5 036,73
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	-5 036,73
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025 de la section d'investissement	-174 664,47
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-586 472,61
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	-761 137,08
RAR Dépenses	13 837,84
RAR Recettes	3 594,08
Soldes des RAR	-10 243,76
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Déficit de fonctionnement restant à reporter sur 2026	-5 036,73

Budget annexe GEMAPI

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un excédent de 86 303,73 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 0 € en recettes et 0 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 0 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 186 305,23 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Excédent reporté en investissement (nature 001) :
86 303,73 € ;
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) :
0 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) :
186 305,23 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 de la section de fonctionnement	42 011,97
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	144 293,26
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	186 305,23
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025 de la section d'investissement	3 287,96
Résultat d'investissement cumulé antérieur	83 015,77
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	86 303,73
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	186 305,23

Budget annexe ZA Bernon

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 759 015,10 €. Il n'y a pas de restes à réaliser à prendre en compte.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 67 554,20 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable pour les budgets de zones, il n'est pas obligatoire d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001 en dépenses) : - 759 015,10 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 67 554,20 €.

 FONCTIONNEMENT 	
Résultat 2025 de la section de fonctionnement	187,20
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	67 367,00
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	67 554,20
 INVESTISSEMENT 	
Résultat 2025 de la section d'investissement	-37 283,45
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-721 731,65
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	-759 015,10
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	67 554,20

Budget annexe ZA L'espérant – René Dumont

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 1 017 185,66 €. Il n'y a pas de restes à réaliser à prendre en compte.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un déficit de - 53 729,28 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable pour les budgets de zones, il est n'est pas obligatoire d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2024 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001 en dépenses) :
- 1 017 185,66 € ;
- Déficit reporté en fonctionnement (nature 002) :
- 53 729,28 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 de la section de fonctionnement	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-53 729,28
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	-53 729,28

INVESTISSEMENT

Résultat 2025 de la section d'investissement	-1 094,48
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-1 016 091,18
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	-1 017 185,66
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Déficit de fonctionnement restant à reporter sur 2026	-53 729,28

Budget annexe ZA Sarcin

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 415 174,45 €. Il n'y a pas de restes à réaliser à prendre en compte.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un déficit de - 40,12 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable pour les budgets de zones, il est n'est pas obligatoire d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001 en dépenses) : - 415 174,45 € ;
- Déficit reporté en fonctionnement (nature 002) : - 40,12 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025 de la section de fonctionnement	-40,92
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	0,80
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	-40,12
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025 de la section d'investissement	-41 272,90
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-373 901,55
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	-415 174,45
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Déficit de fonctionnement restant à reporter sur 2026	-40,12

Budget annexe DSP de l'eau

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 3 960 423,04 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 8 399 465,25 € en recettes et 5 064 058,69 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 625 016,48 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 3 059 016,04 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D’affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) : - 3 960 423,04 € ;
- Couverture du déficit de la section d’investissement (affectation au 1068) : 625 016,48 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 2 433 999,56 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025 de la section de fonctionnement	1 799 314,06
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	1 259 701,98
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	3 059 016,04
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025 de la section d’investissement	-1 596 604,33
Résultat d’investissement cumulé antérieur	-2 363 818,71
Résultat d’investissement cumulé au 31/12/2025	-3 960 423,04
RAR Dépenses	5 064 058,69
RAR Recettes	8 399 465,25
Soldes des RAR	3 335 406,56
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	625 016,48
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	2 433 999,56

Budget annexe DSP de l’assainissement

Pour la section d’investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d’investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 2 158 610,53 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 6 927 470,85 € en recettes et 5 307 570,42 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 538 710,10 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 4 573 141,45 €.

Selon les dispositions de l’instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l’apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d’investissement ;

3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) : - 2 158 610,53 € ;
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) :
538 710,10 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 4 034 431,35 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025 de la section de fonctionnement	2 111 572,13
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	2 461 569,32
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	4 573 141,45
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025 de la section d'investissement	3 838 530,43
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-5 997 140,96
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	-2 158 610,53
RAR Dépenses	5 307 570,42
RAR Recettes	6 927 470,85
Soldes des RAR	1 619 900,43
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	538 710,10
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	4 034 431,35

Budget annexe Gestion des baux

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 est un déficit de - 159 249,30 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 17 360 € en recettes et 154 334,37 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 296 223,67 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un excédent de 204 059,77 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) : - 159 249,30 € ;
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) : 204 059,77 €, soit la totalité de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 0 €.

FUNCTIONNEMENT	
Résultat 2025 de la section de fonctionnement	204 059,77
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	204 059,77
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025 de la section d'investissement	92 290,73
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-251 540,03
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	-159 249,30
RAR Dépenses	154 334,37
RAR Recettes	17 360,00
Soldes des RAR	-136 974,37
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	204 059,77
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	0,00

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget annexe Redevance Incitative

Pour la section d'investissement, le résultat d'investissement au 31 décembre 2025 est un excédent de 651 150,66 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 0 € en recettes et 579 709,18 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 71 441,48 €.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2025, présente un déficit de - 638 591,57 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'affecter les résultats cumulés 2025 de la manière suivante :

- Excédent reporté en investissement (nature 001) :
651 150,66 € ;
- Couverture du déficit de la section d'investissement (affectation au 1068) :
0 €,
- Déficit reporté en fonctionnement (nature 002) : -638 591,57 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 de la section de fonctionnement	-638 591,57
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	-638 591,57

INVESTISSEMENT

Résultat 2025 de la section d'investissement	354 342,59
Résultat d'investissement cumulé antérieur	296 808,07
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	651 150,66
RAR Dépenses	579 709,18
RAR Recettes	0,00
Soldes des RAR	-579 709,18
Besoins de financement 2025 (affectation au 1068)	0,00
Déficit de fonctionnement restant à reporter sur 2026	-638 591,57

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance
Benoit TRICHOT

